



Compte rendu de la réunion de la commission consultative du développement économique tenue le 13 juin 2019, à 19 h, à la salle communautaire de la mairie.

Sont présents :

Richard Leblanc, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, président  
Rose Elmonde Clarke, Municipalité de Grosse-Île, vice-présidente  
Gabrielle Landry, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Emmanuelle Cyr, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Lucien Presseault, Mouvement Desjardins  
Sophie Cassis, Les Jardins du Havre Vert  
Jean-Sébastien Aucoin, OSM Atlantique  
Roméo Déraspe, citoyen  
Raymond Legault, citoyen  
Serge Rochon, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Claude Richard, coordonnateur du comité

Sont absents :

Sony Cormier, Chambre de commerce des Îles  
Amanda Poirier, Ferblanterie des Îles

**1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président**

La réunion débute à 19 h avec le mot de bienvenue du président, Richard Leblanc, qui remercie d'abord les membres de la commission, tant citoyens que représentants d'entreprises et d'organismes, d'avoir accepté le mandat qui leur a été confié par la Communauté maritime tout en rappelant brièvement le contexte dans lequel ces quatre commissions ont été formées.

Le conseiller municipal Richard Leblanc et la mairesse Rose Elmonde Clarke agiront respectivement comme président et vice-présidente de la commission.

On présente également les personnes-ressources qui appuieront les membres de la commission dans leurs travaux, soit Gabrielle Landry en tant que directrice du Service du développement du milieu et Emmanuelle Cyr en tant que conseillère en développement économique. Claude Richard agira, quant à lui, comme coordonnateur des différentes commissions formées par la Municipalité.

**2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour**

Les membres de la commission adoptent l'ordre du jour présenté.

**3. Tour de table des membres de la commission**

On procède ensuite à un tour de table permettant aux participants de s'identifier et d'exprimer brièvement les motifs qui ont suscité leur engagement dans le cadre de cette commission.

**4. Rappel des objectifs de la commission**

Serge Rochon, directeur général de la Municipalité, présente le contexte ainsi que les objectifs relatifs à la mise en place de ces commissions. L'objectif principal de ce processus nouveau, issu d'une volonté de réforme de la gouvernance amorcée par la Municipalité en 2017, est de permettre aux citoyens et aux organismes du milieu une participation plus active aux processus décisionnels municipaux tout en apportant au conseil un éclairage concerté au regard de différents mandats qui leur auront été confiés dans le cadre des travaux de ces commissions.

Une commission consultative pourra aussi bien contribuer à l'élaboration d'une politique municipale sur un thème donné qu'à certains éléments de la planification stratégique liés à sa thématique.

Les directions des services municipaux et les commissions elles-mêmes peuvent proposer au conseil certaines questions qu'elles jugeraient pertinent d'étudier, mais la décision de mandater les commissions pour ces questions revient ultimement au conseil municipal.

## **5. Présentation de la Charte des commissions consultatives**

On passe en revue les principaux éléments de la Charte des commissions consultatives des Îles-de-la-Madeleine, document élaboré en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, qui décrit notamment le rôle des commissions consultatives ainsi que les mandats respectifs des quatre commissions, soit outre celle qui nous concerne ici, la commission consultative des travaux publics et de la sécurité publique, la commission consultative du loisir, de la culture et de la vie communautaire et la commission consultative de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des changements climatiques.

La composition de cette commission-ci diffère quelque peu des autres dans la mesure qu'au lieu de compter cinq citoyens et trois représentants d'organismes, on y retrouve plutôt deux citoyens, trois représentants d'entreprises et deux représentants d'organisations qui sont la Chambre de commerce des Îles et le Mouvement Desjardins.

Les modalités de fonctionnement des commissions y figurent également ainsi que les critères qui régissent la sélection des membres et les responsabilités qui leur incombent. Par souci de transparence, tous ces éléments ainsi que les comptes rendus des réunions des commissions sont publics et disponibles sur le site Web de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

Enfin, en matière de reddition de compte, une fois que les recommandations de la commission auront été transmises aux membres du conseil et qu'ils en auront pris connaissance, le conseil réagira aux recommandations à travers le formulaire prévu à cet effet. Il y expliquera les raisons qui justifient ses décisions, en particulier lorsque celles-ci seront contraires aux recommandations d'une commission.

Chaque commission présentera au conseil de la Communauté maritime, une fois par année, un rapport sur les activités et les mandats réalisés au cours de l'année écoulée.

## **6. Présentation de la Direction du développement du milieu**

Gabrielle Landry, directrice du développement du milieu et des communications, présente aux membres de la commission un portrait du service qui assume les responsabilités qui incombent maintenant à la Communauté maritime en matière de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat.

Pour ce faire, le travail du Service du développement du milieu s'appuie essentiellement sur le projet de territoire Horizon 2025 qui constitue à proprement parler la planification stratégique territoriale de la communauté. Cette vision territoriale commune adoptée en 2013 repose sur six grandes orientations stratégiques portées par une quinzaine d'organismes composant le Forum des partenaires.

Une équipe formée de huit employés voit à la réalisation des principaux mandats du service qui s'articule autour de quatre grands axes d'intervention, soit :

- 1) Le développement territorial, incluant la mise en œuvre du projet Horizon 2015, en concertation avec les partenaires;
- 2) Le développement économique par la mise en place de partenariats et d'ententes pour propulser le développement économique;
- 3) L'accompagnement des entreprises et des organismes dans le cadre du Fonds de développement des territoires, notamment;
- 4) Le positionnement stratégique de la Communauté maritime à l'échelle territoriale, provinciale et nationale.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'axe de développement économique, une démarche de diversification économique lancée en 2016 s'appuie sur trois initiatives qui sont :

- 1) L'élaboration d'un accélérateur d'entreprises;
- 2) L'identification de projets de valorisation des résidus provenant de matières résiduelles;
- 3) L'élaboration d'une stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs.

Dans un deuxième temps, Emmanuelle Cyr, conseillère en développement économique, présente succinctement cette stratégie d'attraction des entrepreneurs et des investissements élaborée en 2018 sur le thème « Attirer sans dénaturer ».

Dans ce contexte, on considère comme investissement tout argent injecté par un individu ou une compagnie dans un projet, une fusion ou une acquisition d'entreprise, un partenariat ou une alliance d'affaires ou encore le démarrage d'une entreprise (il peut aussi s'agir d'un travailleur autonome).

Parmi les actions qui contribueront à la réalisation de cette stratégie, on verra à :

- identifier les créneaux de développement à prioriser;
- créer des outils facilitateurs tels qu'un fonds immobilier et l'inventaire des lots disponibles à cette fin, la création d'un pôle technologique et d'un accélérateur d'entreprises et le dernier, mais non le moindre, le développement optimal d'un réseau de fibres optiques;
- rechercher des partenariats privés.

C'est justement dans ce cadre que se situe le premier mandat confié à la commission par la Communauté maritime des Îles.

## **7. Présentation du premier mandat de la commission**

Dans le cadre de son premier mandat, le conseil municipal invite la commission à se pencher sur la mise en œuvre de stratégies de diversification économique et d'attractivité du territoire.

Donc, à partir des recommandations identifiées à la Stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs, adoptée par le conseil en 2018, son premier mandat consistera à :

- identifier des créneaux de développement à prioriser;
- analyser un projet d'implantation d'un écoquartier accueillant un pôle technologique au centre de Cap-aux-Meules;
- analyser la possibilité de créer un fonds immobilier.

## **8. Premiers échanges entourant ce mandat**

Comme il s'agit essentiellement aujourd'hui d'une première rencontre de présentation et de familiarisation avec le rôle et les mandats de la commission, on y va de quelques questions et premières impressions relatives aux présentations du Service du développement du milieu et à l'énoncé du premier mandat.

La question du fonds immobilier suscite quelques interrogations à savoir si les lots identifiés auront plutôt tendance à se concentrer dans l'île centrale ou si cette stratégie ne pourrait pas contribuer à revitaliser davantage les extrémités de l'archipel, dans une perspective de rationalisation du développement territorial dans son ensemble. On nous informe qu'à priori les lots disponibles pour la formation d'un éventuel fonds immobilier se situent dans tous les secteurs du territoire.

En réaction à certains éléments de la stratégie d'attractivité du territoire, on rappelle qu'il faudra bien prendre en compte certains facteurs importants qui caractérisent la situation de l'emploi aux Îles, notamment une pénurie de main-d'œuvre dans des secteurs de base comme le bâtiment, la plomberie et l'électricité pour ne nommer que ceux-là. Il est à peu près certain que de nouvelles entreprises qui souhaiteraient s'implanter aux Îles voudront

s'assurer que le milieu peut répondre adéquatement à ces besoins essentiels à leur développement.

On estime également qu'étant donné la taille restreinte du marché local, la croissance d'une entreprise qui s'y attache exclusivement connaîtra forcément une croissance limitée. On se demande si parallèlement à cette stratégie de diversification dont il est question, on ne devrait pas également encourager le développement d'une expertise locale accrue dans les domaines qu'on maîtrise déjà bien chez nous afin de pouvoir ensuite exporter ce savoir-faire, ce qui pourrait ainsi assurer l'avenir de bon nombre de nos entreprises. Davantage de concertation dans ce secteur ne permettrait-elle pas la mise en œuvre de projets potentiels dans cette perspective?

En terminant, on convient qu'on a d'abord besoin d'établir une vision claire de notre avenir tout au début de cette démarche de réflexion et de priorisation, le cas échéant. C'est ce vers quoi semblent pointer ces quelques considérations qui annoncent déjà des échanges intéressants pour nos prochaines sessions de travail prévues dès le début de l'automne.

#### **9. Définition du calendrier de travail pour réaliser ce mandat**

Dans le but de s'arrimer à la démarche de la Communauté maritime débutant prochainement avec la firme Éco Habitation, on attendra le début des travaux pour fixer la première rencontre de la commission à l'automne, vraisemblablement au début octobre. Il est par ailleurs possible qu'une rencontre plus informelle ait lieu avec les représentants de la firme lors de leur séjour aux Îles au cours de l'été.

On commencera donc par identifier les créneaux de développement à prioriser, et une fois cela fait, on analysera la possibilité de créer un fonds immobilier comme outil pouvant faciliter le développement des créneaux choisis. Parallèlement, on participera à la démarche de la Communauté maritime dans le cadre du projet d'écoquartier.

Afin de s'accorder le mieux possible aux disponibilités de l'ensemble des participants, de manière générale, on convient de tenir les rencontres de la commission à 19 h, soit un mercredi ou un jeudi soir, exception faite du dernier jeudi du mois.

#### **10. Planification de la formation de l'Institut du Nouveau Monde**

Une formation destinée aux membres des différentes commissions consultatives de la Municipalité, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, a été prévue pour le 18 juin prochain.

Cette formation de deux heures sera donnée à deux occasions, soit en après-midi et en soirée, de façon à accommoder le plus grand nombre de participants possible. Les membres de la commission sont donc invités à s'inscrire à l'une ou l'autre de ces formations auprès de la Municipalité à une adresse courriel qui leur sera communiquée ultérieurement.

#### **11. Invitation à une journée de réflexion sur la planification stratégique de la Municipalité**

La Municipalité des Îles a entamé il y a quelque temps des travaux visant l'élaboration d'une planification stratégique qui se veut le plus participative possible, et c'est dans ce contexte que des représentants citoyens sont invités à une journée de réflexion qui aura lieu le 17 juin prochain. On souhaite donc qu'un certain nombre de citoyens membres des commissions consultatives puissent y participer dans la mesure de leurs disponibilités. Certains membres présents à la réunion se disent disponibles pour l'occasion.

#### **12. Affaires diverses.**

Aucun point n'est ajouté aux affaires diverses.

#### **13. Clôture de la réunion**

La réunion est levée à 21 h.